

Compte-rendu du Conseil Municipal *Séance du Lundi 3 octobre 2011 à 21 h*

Présents :

Mesdames GOUTTE, BERNAUD, BODEÏ,
Messieurs BERNARD, BRILAUD, GABORIT, HILARION, MARENDA, MICHEL, MIGLIORINI,
ODIN, BOUSSARD, PONTACQ.

Absents excusés :

Madame HERAUD (pouvoir à Monsieur BERNARD),
Monsieur RIVIERE (pouvoir à Mademoiselle BERNAUD).

Secrétaire de séance :

Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

1) Avis sur Parc Marin sur l'Estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais

Madame le Maire donne au Conseil les détails de ce projet, lequel fait l'objet d'un document complet consultable en mairie. Il s'agit, suite à un arrêté ministériel de juin 2008, de créer un Parc Marin sur l'Estuaire de la Gironde et sur l'ensemble des Pertuis Charentais. Le projet de parc s'étend de l'embouchure du Payré en Vendée au nord jusqu'au bec d'Ambès sur l'Estuaire de la Gironde au sud. Une enquête publique s'est tenue et aucun élément significatif contraire au projet n'a été relevé. Ce projet répond à 3 objectifs majeurs: connaître le milieu marin, le protéger et contribuer au développement durable des activités maritimes. De manière plus précise, 6 grandes orientations ont été retenues: améliorer et partager la connaissance scientifique des milieux marins, promouvoir et développer les activités professionnelles autour de la pêche, promouvoir et développer les activités maritimes portuaires, industrielles et de loisirs, renforcer le lien « Mer et Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux, préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques et diffuser, auprès de plus grand nombre, la passion de la mer en impliquant chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral. Ce parc sera géré par un conseil de gestion composé de 57 membres choisis parmi les différents usagers de l'espace marin: services de l'Etat, élus locaux, professionnels de la mer, usagers de loisirs en mer, associations de défense et de protection de l'environnement, personnalités qualifiées, etc. Ces derniers interviendront dans le cadre d'un plan de gestion retenu pour une durée de 15 ans.

Madame le Maire regrette l'absence de nombreux élus, notamment des élus girondins, lors des réunions d'informations sur ce projet. Elle signale que la commune de Bourg sur Gironde s'est prononcée contre ce projet en soulevant, notamment, des difficultés concernant les limites géographiques des zones concernées et concernant le mode de représentativité des membres du conseil de gestion. Il s'avère également que le Syndicat Mixte du Pays de Haute Gironde envisage d'adopter un avis défavorable sur le projet pour diverses raisons: moyens humains et financiers non précisés, implantation du conseil de gestion sur la commune de Rochefort peu pratique, enjeux très différents pour l'Estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais nécessitant peut-être des entités différentes, existence et articulation peu évidente avec les activités du SMIDDEST, etc.

Une longue discussion s'engage au sein du Conseil. Certains élus craignent qu'il ne s'agisse que d'une nouvelle structure inutile au rôle et aux moyens imprécis et insuffisants.

Pour d'autres, il n'y a aucune raison objective de s'opposer à la création de ce parc marin et ce n'est qu'à l'usage que l'on pourra juger de l'efficacité du projet. De manière unanime, il est souhaité que le SMIDDEST soit largement représenté au sein du conseil de gestion et qu'il soit associé de manière régulière à ses travaux.

Après débats, le Conseil donne, à la majorité, un avis favorable à la création du Parc Marin sur l'Estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais, en souhaitant qu'un rôle important puisse y être exercé par le SMIDDEST.

Monsieur RIVIERE (pouvoir) et Mademoiselle BERNAUD s'abstiennent.

2) Soutien au C.N.F.P.T. pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale

Madame le Maire rappelle au Conseil que le C.N.F.P.T. dispense diverses formations gratuites au personnel des collectivités dans des domaines très variés. En règle générale, ces formations sont très suivies et très appréciées. Le financement du C.N.F.P.T. est assuré par les collectivités à hauteur de 1% de leur masse salariale annuelle. Or, une proposition, figurant dans la loi de finances rectificative pour 2011, vise à limiter ce montant à 0,9 % de cette masse salariale. Cela générerait une baisse de recettes pour le C.N.F.P.T. d'environ 33,8 Millions d'euros dès l'exercice 2012, risquant de compromettre le maintien et le bon fonctionnement de ces cycles de formations professionnelles.

Madame le Maire propose d'adopter une motion de soutien afin de garantir au C.N.F.P.T. le même financement que jusqu'à présent.

Le Conseil accepte, à la majorité, de soutenir le C.N.F.P.T. pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale en demandant le maintien du taux de plafond de 1% de la cotisation versée par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Monsieur RIVIERE s'abstient.

3) Enfouissement des réseaux : Choix du maître d'œuvre génie civil France Télécom, Eclairage Public et demande de subvention FEMREB et Conseil Général de la Gironde

Monsieur BERNARD présente cette question et rappelle que le Conseil a déjà évoqué à plusieurs reprises ce projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur l'entrée Nord de Plassac. Le projet a d'ailleurs été retenu sur l'année 2011. Une réunion à l'intention de l'ensemble des élus s'est tenue le 26 Septembre dernier sur cette question, laquelle fait suite à de nombreuses réunions de travail, notamment avec le Syndicat d'Electrification du Blayais (S.I.E.B.) et le Syndicat Départemental de l'Energie Electrique et Gazière (S.D.E.E.G.). Monsieur BERNARD est désormais en mesure de présenter un chiffrage précis de l'ensemble de cette opération.

Concernant l'enfouissement des lignes électriques, le coût sera d'environ 43.000 € H.T. La part du S.I.E.B. et d'E.R.D.F. s'élève, pour chacun, à la somme de 17.200 €, soit 40 % du montant estimatif des travaux. Le coût pour la commune sera d'environ 8.600 € (pas de TVA), somme à verser au S.I.E.B. en HT, ce reversement intervenant 2 ans après la réalisation des travaux. Une subvention du Conseil Général pour un montant de 25 % de cette somme est possible, soit 2.150 €.

Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir le projet tel qu'exposé ci-dessus, de prendre en charge le financement restant d'un montant de 8.600 € H.T. (pas de T.V.A. applicable) et de demander au Conseil général une aide financière à hauteur de 25 % du montant HT des travaux restant à la charge de la commune.

Concernant l'enfouissement des lignes téléphoniques, une somme de 703,80 € est à verser à France TELECOM pour la part câblage, la dépose, l'ingénierie, etc. De même, une somme de 21.703 € HT (TVA non récupérable) est à prévoir à la charge de la commune pour le génie civil. Pour ce dernier, la maîtrise d'œuvre pourrait être confiée au S.D.E.E.G pour un coût s'élevant à la somme de 1.519, 21 € HT (pas de TVA applicable). En déduisant une subvention du Conseil Général d'un montant évalué à 5.981,50 €, la part communale nette haute serait de 22.198,30 €.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir le projet tel qu'exposé ci-dessus, de prendre en charge la participation financière réclamée par France TELECOM pour 703,80 € HT (pas de TVA applicable), de prendre en charge le coût du génie civil estimé à 21.703 € HT (pas de FCTVA possible), de confier la maîtrise d'œuvre au S.D.E.E.G. pour 1.519,21 € HT (pas de TVA applicable) et de demander au Conseil général une aide financière à hauteur de 25 % du montant HT des travaux restant à la charge de la commune.

Concernant l'éclairage public, le projet retenu s'élève à la somme de 37.902 € TTC et la mission de maîtrise d'œuvre serait assurée par le S.D.E.E.G. Il consiste en la pose de 5 candélabres le long de la Route de l'Estuaire, de 2 candélabres différents sur l'aire du Four à Chaux et d'un candélabre sur la Route de la Taillande. Il est possible de faire appel au S.D.E.E.G. pour le financement de cette dépense sous la forme d'une avance remboursable sur 10 ans, soit sur un total de 40.160,68 €, dont 5.804,94 € de TVA récupérable, la somme correspondant à une avance remboursable de 35.421,96 € et des frais de gestion et de CHS pour 4.738,72 €. Le S.I.E.B. subventionne cette dépense à hauteur de 35 % du montant TTC des travaux. Une somme de 8.500 € a déjà retenue par le Syndicat sur l'année 2010 pour le projet sur l'entrée sud de la commune. Un solde d'un montant de 5.556,35 € peut être demandé sur l'année 2011, ce qui laisserait un solde à la charge de la commune d'un montant de 20.696 € (FCTVA remboursé).

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir le projet tel qu'exposé ci-dessus pour un montant de 40.160,68 € TTC, de confier la maîtrise d'œuvre et de coordination SPS au S.D.E.E.G., de demander au S.I.E.B. le transfert de la subvention 2010 pour un montant de 8.500 € accordée pour le projet de l'entrée sud sur le projet de l'entrée nord et de demander une subvention de 5.556,35 € au titre de l'année 2011.

Monsieur BERNARD signale également au Conseil que la commission n'a pas retenu les travaux de busage évalués à la somme de 35.712, 56 € TTC. En tenant compte de la récupération de la TVA pour 5.852,56 € et d'une aide du Conseil général au titre du F.D.A.E.C. pour 10.469 €, cela laisserait un solde à la charge de la commune de 19.391 €. Malgré la décision de la commission, Monsieur BERNARD pense qu'il faut procéder aux demandes de subventions sur ces travaux, quitte à les abandonner par la suite. Le Conseil accepte, à l'unanimité.

Pour la totalité de ces travaux, la part communale serait donc de 8.600 € (électricité) + 22.198 € (téléphone) + 20.696 € (éclairage public) + 19.391 € (busage fossé).

Monsieur BERNARD rappelle qu'une somme de 53.000 € avait été initialement prévue au budget pour les travaux d'éclairage public mais, qu'après avoir beaucoup travaillé, la somme au final se situera donc à environ 41.000 €. Tous les autres postes de l'ensemble du projet, tant pour les dépenses que les recettes, sont également conformes aux prévisions.

Monsieur BRILLAUD tient à préciser qu'il était au début très réticent sur ce projet, n'étant pas favorable à un éclairage à outrance mais qu'il lui semble que le projet d'éclairage public finalement retenu est raisonnable, tant d'un point de vue technique que financier.

4) Déplacement de panneaux d'agglomération

Monsieur BERNARD, pour faire suite à la question précédente, propose au Conseil de délibérer sur le déplacement des panneaux d'agglomération pour les positionner au niveau de l'aire du « four à chaux ». Ce déplacement va ainsi permettre la réalisation des travaux de renouvellement de l'éclairage public dans une zone qui n'est pas considérée actuellement comme une zone d'agglomération. Cela peut permettre d'intervenir également sur la vitesse autorisée sur une nouvelle zone en fixant une vitesse limitée à 50 km/h contre 70 km/h actuellement, voire 90 km/h. pour la route de la Taillande. De même, l'entretien par les services municipaux peut être assuré plus souvent. La D.D.T.M. a confirmé qu'elle prenait en charge le coût de cette opération et que la glissière métallique actuelle sera remplacée par une glissière en bois.

Après débats, le Conseil décide, à l'unanimité, le déplacement des panneaux d'agglomération au niveau de l'aire de pique-nique du « Four à Chaux ». Il décide également, à la majorité, de retenir une vitesse de 50 km/h sur la route de l'Estuaire sur toute la traversée de la commune. Monsieur PONTACQ vote contre, souhaitant le maintien à une vitesse limitée à 70 km/h. Mademoiselle BODEI et Monsieur BRILLAUD s'abstiennent sur cette dernière question.

Mademoiselle BODEI profite de ce sujet pour évoquer le problème de la sécurité du carrefour du Port, du fait de la présence de véhicules gênants la visibilité. Un nouveau courrier sera adressé à Madame FARFIER-MILLE pour lui demander de mieux stationner ses véhicules.

5) Décisions modificatives

Monsieur BERNARD informe le Conseil qu'il convient d'adopter 2 décisions modificatives.

En effet, la commission « voirie » a identifié une opération à réaliser d'urgence : la pose de barrières au niveau du pont de Lers. Le Conseil Général a, notamment, critiqué ce secteur dans le cadre de la sécurisation des transports scolaires. Un devis est parvenu en mairie pour un montant de 5.202,60 € TTC, pour un dispositif mixte métal et bois mais une interrogation subsiste quant à la longueur de ces barrières. Dans l'attente de précisions, Monsieur BERNARD propose de retenir cette somme, de prélever une somme de 5.000 € sur les dépenses imprévues pour l'affecter en opération « voirie » (opération 19).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur BERNARD informe le Conseil que la subvention au titre du F.D.A.V.C. sera examinée par la commission permanente du Conseil général à la fin du mois de novembre. Les travaux de voirie prévus cette année ne seront donc réalisés que l'année prochaine mais une légère augmentation des tarifs est à prévoir.

Une seconde décision modificative est à envisager pour les travaux d'aménagement informatique à l'Ecole. En effet, des travaux électriques supplémentaires sont nécessaires pour un montant d'environ 600 €. Monsieur BERNARD propose de prélever une somme de 600 € sur les dépenses imprévues pour l'affecter en opération « groupe scolaire » (opération 13).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur BERNARD évoque enfin l'installation des tables et des bancs au jardin « Saquary » et « au Peyrat » pour une dépense évaluée à environ 3.000 €. Dès réception et analyse des devis, une décision modificative s'avérera nécessaire.

6) Mise à jour des fiches pays

Monsieur BERNARD rappelle la teneur de ces fiches dans le cadre des contrats Pays/Régions afin de les réactualiser :

- **Forge** : Travaux réalisés.
- **Maison des Associations** : projet non retenu lors de la précédente consultation mais réflexions toujours en cours.
- **Berges** : projet en suspens. voir la C.C.B. pour poursuivre le projet.
- **Peyrat** : réflexions en cours.
- **Local commercial** : dossier en cours + attente de l'aide F.I.S.A.C. en 2012 ; logement : subventions accordées ; local tertiaire : action non retenue lors de la précédente consultation.
- **Port** : voir le projet de halte nautique porté par la C.C.B. ?
- **Gîte jacquaire** : en cours de réflexion avec recours éventuel à un chantier de formation ou d'intégration.
- **Ecole** : fiche non retenue
- **Parc public – jardin ouvrier** : fiche non retenue mais réalisations en cours.
- **Aménagement entrée sud** : fiche non retenue mais réflexions en cours.
- **Aménagement entrée nord** : nouvelle fiche jugée prioritaire. travaux enfouissement en cours d'étude + piste cyclable envisagée par la C.C.B.

Le Conseil valide, à l'unanimité, les fiches « pays » tel que présenté et affirme, à nouveau, son attachement à ces projets.

7) Questions diverses

Affaire SUREAU : suite à une relance de Monsieur SUREAU avec menace de procès, un renvoi en commission est décidé pour une réponse rapide, le montant des dégâts étant évalué à environ 3.000 €.

Zones dangereuses : suite à une demande de la Préfecture, il faut définir et transmettre la liste des éventuelles zones dangereuses dans la voirie communale (au moins sur une longueur de 300 m) et ce, à l'intention de l'association française des fournisseurs et utilisateurs de technologies d'aide à la conduite (G.P.S.).

Site Internet : une réunion entre les élus est prévue le lundi 10 octobre à 14 heures puis une nouvelle rencontre avec l'agence EDEN est fixée au 20 octobre.

Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux réalisés par les Services Techniques au cours du mois de septembre. Monsieur RIVIERE évoque le mauvais état de 2 poteaux au Port et un trou dans la chaussée rue de la Mandraude.

Aire d'accueil de « camping-cars » : Monsieur BRILLAUD évoque ce projet d'aire d'accueil sur la commune.

P.L.U. : Mademoiselle BODEI rappelle qu'une rencontre avec le cabinet METROPLOIS aura lieu mercredi prochain à 10 heures. Un planning de travail sera mis en place et les dates de réunion seront certainement fixées (1/2 journée par mois). Tous les élus peuvent préparer leurs questions et faire connaître leur préférence pour les jours des prochaines réunions.

Une prochaine réunion avec le cabinet METROPLIS est déjà fixée au 10 novembre pour toute la journée. Un déplacement dans la commune est prévu. La question du choix éventuel de personnalités extérieures pour cette réunion devra être abordée.

Toilettes : Mdemoiselle BODEI signale que ce bâtiment situé Place du Rey, aménagé en toilettes publiques, lui appartiendrait en réalité. Une régularisation sera certainement nécessaire. La question est renvoyée en commission.

Accessibilité : Monsieur HILARION fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue sur ce thème sous l'égide de la C.C.B. Une charte a été créée pour une éventuelle utilisation par les communes au sujet de la voirie. Quelques noms de sociétés ont été communiqués.

Suivi travaux : Monsieur HILARION rappelle que, lors de précédentes réunions, des problématiques ont été soulevées mais que personne ne s'est chargé de faire « avancer ces dossiers » (affaire LE THEU ou transports scolaires).

Commission "animations" : Monsieur BOUSSARD signale que, suite à la dernière réunion avec les associations de la commune, 2 réflexions doivent être lancées: la maison des associations et l'aire du Peyrat. Par ailleurs, une réunion pour l'organisation du Téléthon 2011 a été fixée au 20 octobre à 19 heures.

Ecoles « Multisports » : elles devraient débiter le 13 Octobre.

Fête de la musique : Monsieur BOUSSARD tient à remercier l'ensemble des élus qui ont permis par leur investissement la bonne réussite de cette manifestation.

Primaires Citoyennes : Monsieur BERNARD rappelle que les « primaires citoyennes » auront lieu les 9 et 16 octobre 2011 et qu'un bureau de vote sera installé à PLASSAC.

La séance est levée à 23 heures 50.